



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 19670

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les emplois jeunes. Il souhaite connaître le nombre d'emplois jeunes proposés aux jeunes de plus de vingt-cinq ans et souhaite, par ailleurs, savoir quelle proportion représente ce nombre d'emplois sur la totalité des emplois jeunes proposés à ce jour.

Texte de la réponse

Conformément à l'article 12 de la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes, le Gouvernement a adressé au Parlement à la fin de l'année 1998 un rapport détaillé sur l'état des lieux du dispositif. Il ressort des éléments présentés dans ce rapport qu'au 31 décembre 1998 on recensait 158 451 emplois créés, dont 85 201 au sein des associations, collectivités locales et établissements publics, 65 000 dans les établissements scolaires et 8 250 dans la Police nationale. La part des jeunes de plus de vingt-cinq ans a constamment progressé depuis la mise en place du dispositif et représente à ce jour 20,4 % des embauches dans les associations et les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19670

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 1998, page 5257

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4304